Une escape game qui mêle histoire et Street Art de la Butte aux Cailles.

Le 20 novembre dernier, les élèves des cordées de la réussite ont exploré de manière ludique le fabuleux quartier de la Butte aux Cailles.



Cet escape game a pour objectif de nous faire découvrir la Butte aux Cailles de façon ludique et amusante, en répondant à des questions et des énigmes sur l'art urbain et sur l'histoire d'une partie du 13ème arrondissement. L'objectif du jeu est rejoindre le guide dans un temps imparti (70mn top chrono). Pour y arriver, il fallait résoudre indices et mystères en lien avec l'histoire de la Butte-aux-Cailles. Nous devions répondre aux questions qui permettent de trouver les mots de passe, afin de récolter les indices nécessaires pour retrouver le guide. Notre sens de l'observation et de l'orientation ont été indispensable pour résoudre ses énigmes!





Deux parcours originaux ont été proposés au sein de la fameuse Butte-aux-Cailles pour nous faire découvrir ce quartier de manière ludique. Munis d'une tablette, d'une carte de Paris, et de notre portable pour contacter le guide, nous avons arpentés les ruelles et les passages bucoliques où s'expriment aujourd'hui sans retenue l'imagination et la fantaisie des artistes de street-art, tout en suivant l'ancien cours de la Bièvre, qui coule encore sous nos pas.

Cet escape game a lieu dans un quartier au charme fou. Nous nous sommes retrouvés au cœur de cet ancien village encore si joliment préservé en plein cœur du 13ème arrondissement. Au fil du jeu, nous avons découvert l'histoire mouvementée de la Butte. La Butte-aux-Cailles est un quartier mythique de Paris. Il faut dire que ce coin de la capitale ne ressemble à aucun autre, avec ses petites maisons alignées le long de rues calmes et biscornues. Ce nom original, le quartier le doit à Pierre Caille, le premier propriétaire de cette colline à

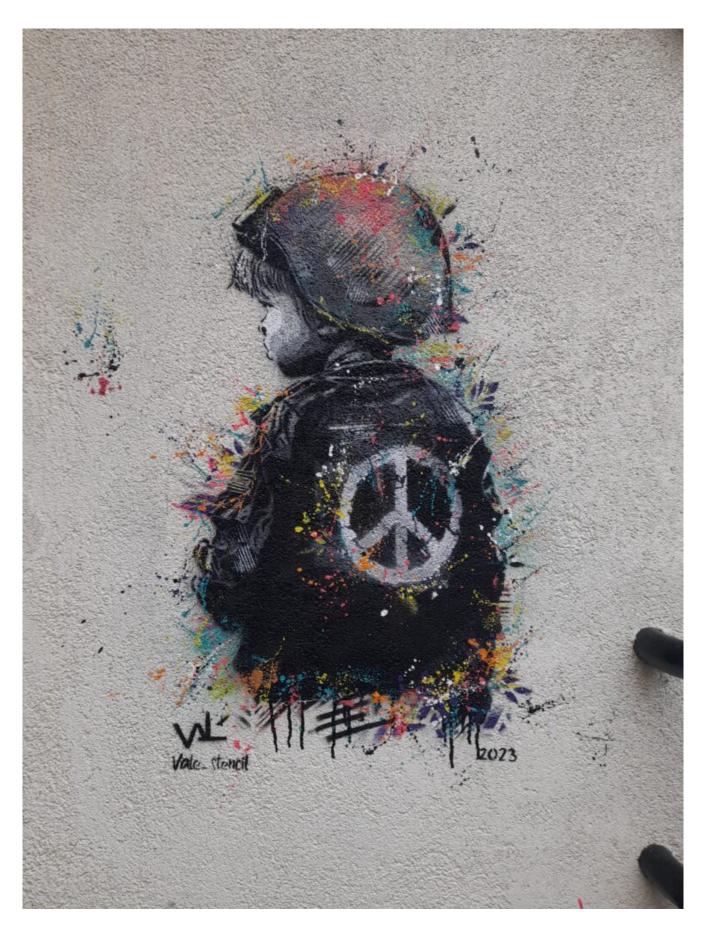
l'origine recouverte de prairies, de vignes, de bois et de moulins à vent, acquise en 1543. Désormais, l'exploitation des mines de calcaire a cessé, l'activité industrielle également, et les teintureries, tanneries, blanchisseries et autres mégisseries ont fermé leurs portes.

Image : par Mbzt - Travail personnel, CC BY-SA 3.0, https://commons.wikimedia.org/w/index.php?curid=14778720



Butte-aux-Cailles (carrefour des rues de la Butte-aux-cailles et des Cinq-diamants) — Paris XIII

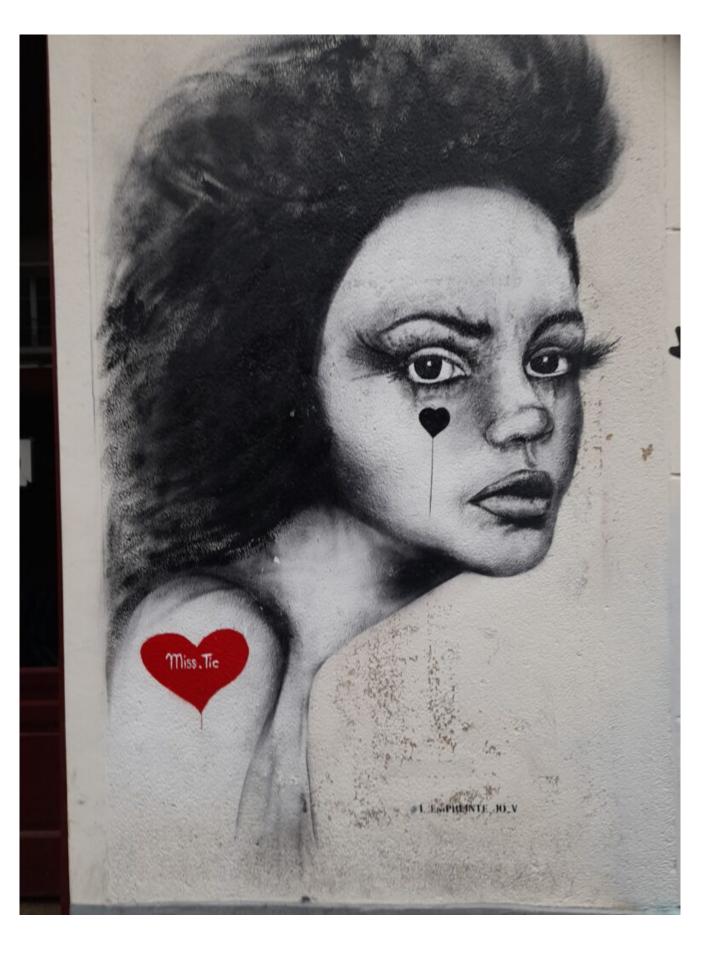


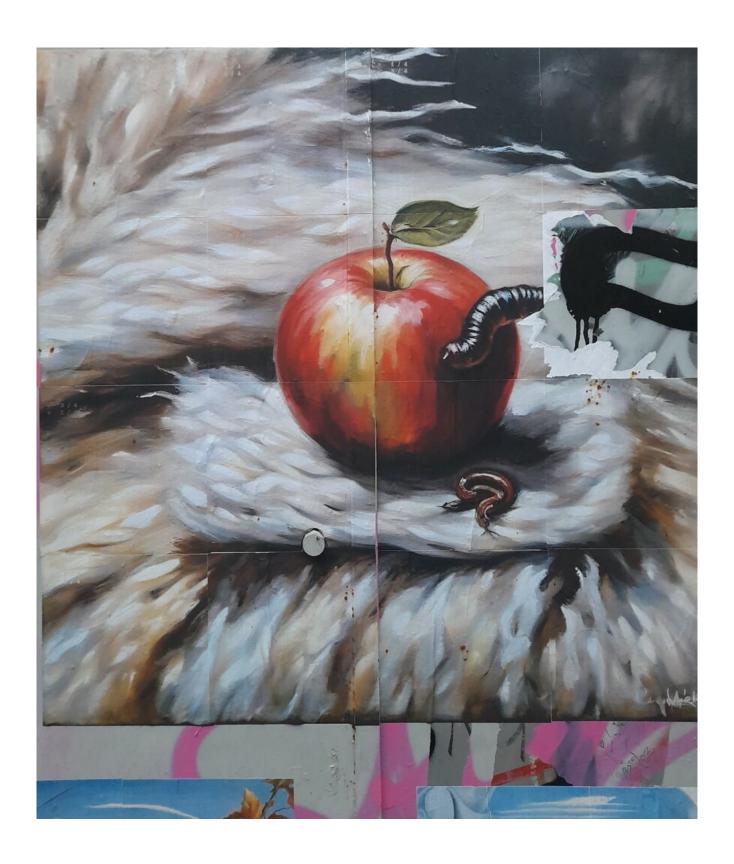


Aujourd'hui, la Butte-aux-Cailles est un quartier calme à taille humaine, où il fait bon se promener où on découvre étonnamment du Street Art, beaucoup de Street Art. A chaque

croisement de rues, les curieux tombent avec joie sur des œuvres qui sont légion dans le coin, des petits troquets, des places verdoyantes et tranquilles.

Une belle découverte ludique et insolite de ce village fascinant au coeur de Paris !





Les clés de mon avenir, prochaines étapes (2024)





LE COLLÈGE JOLIOT CURIE ORGANISE

LES CLÉS DE MON AVENIR

Prochaines étapes

MARDI 23 JANVIER 2024 SALLE LÉO FERRÉ | BAGNEUX

Avec la participation exceptionnelle des Collège Henri Barbusse & Collège Romain Rolland



Mardi 23 janvier 2024 aura lieu le salon de l'orientation

« Les clés de mon avenir, prochaines étapes » à destination des élèves de 4^{ème} et de 3^{ème} des trois collèges de Bagneux (grande nouveauté de cette édition 2024). Cette journée a pour objectif de mobiliser divers professionnels pour aider les élèves à construire leur projet d'orientation.

Les actions proposées :

- Présentation des divers champs professionnels et des formations aux **stands d'informations** en accès libre.
- Animation par les professionnels d'un **speedmeeting** (environ 15 minutes par groupes) pour présenter leur parcours et leur métier afin de susciter des vocations.
- Conduite d'un atelier de mise en situation ou de mise en pratique (pitch pour aider à la prise de parole, atelier calligraphie japonaise pour développer des compétences artistiques...).

Une journée à l'initiative du collège Joliot Curie menée sous la coordination de M. Jérôme Nibaudeau (Chef d'établissement) et des équipes pédagogiques.



<u>Cliquez ici</u>

Cliquez ici



COLLÈGE JOLIOT CURIE



LES CLÉS DE MON AVENIR

Prochaines étapes

Atelier « L'orientation en question » Tous au WEB

Police Municipale

Brigade des Sapeurs Pompiers de Paris

Commissariat

Groupe Caisse des dépôts Stands et démonstration du Laboratoire des Sciences du Climat et de l'environnement

Association « Elles bougent »	Gérard Laruelle
IUT Cachan	RATP

OPCO	Club Relais
Fédération française du bâtiment	Club Relais

EXPOSANTS



Service Petite enfance de Bagneux

CMS

Lycée Théodore Monnod

Lycée Léonard de Vinci

Lycée Louis Dardennes

Lycée Louis Girard

Lycée Les Côtes de Villebons

CFA Médéric

Lycée Jean Monnet

> Lycée Florian

Retour en images de cet événement







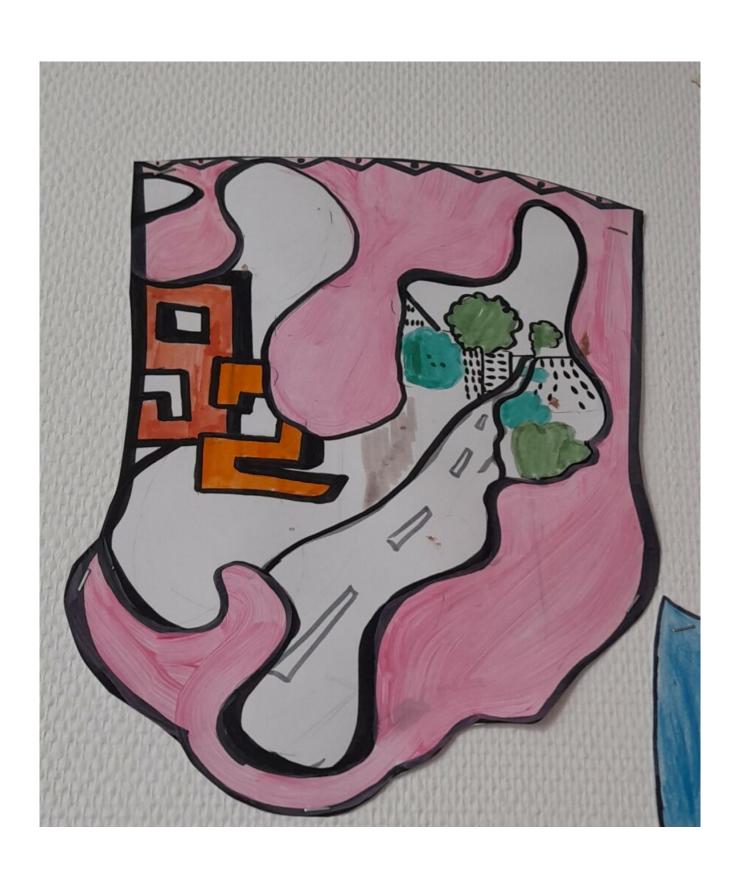
Précédent Suivant

Réinterprétation du blason de Bagneux

Découvrez les blasons réalisés par les élèves dans le cadre des Arts Plastiques, avec Mme Belmaghni.











Prévention cyber harcèlement

Mesdames, messieurs

Depuis la rentrée, nous constatons de nombreux cas de harcèlement sur les réseaux sociaux qu'utilisent vos enfants : insultes (racisme, homophobie, grossophobie, sexisme...), photomontages, partages non consentis de contenus personnels, mentions dégradantes de camarades du collège, incitation au suicide...

<u>Tout cela a un impact sur la scolarité et le bien-être de vos enfants ainsi que sur le climat scolaire.</u>

• Pour rappel, l'utilisation du téléphone portable et de

tous les autres objets connectés est interdite au sein du collège (loi du 3 août 2018). Le téléphone doit être éteint et dans le sac. Pour toute urgence concernant votre enfant, vous pouvez contacter la vie scolaire.

- L'accès à un réseau social (facebook, tiktok, snapchat, instagram, telegram, twitch, whatsapp, youtube...) est interdit aux mineurs de moins 13 ans, et depuis Juillet 2023, doit être soumis à un accord parental pour les mineurs de 15 ans.
- Toute forme de harcèlement est un délit pénal dont la peine maximale peut aller, dans les cas les plus graves, jusqu'à 10 ans de prison et 150000 euros d'amende. Dans tous les cas, ce sont les parents des auteurs mineurs qui seraient responsables civilement et devraient indemniser les parents de la victime.
- Au sein du collège, toutes les formes de harcèlement exposent leurs auteurs à des sanctions lourdes pouvant aller jusqu'à l'exclusion définitive de l'établissement.
- Nous appelons tous les parents à une vigilance accrue quant à l'utilisation des réseaux sociaux par leurs enfants. Celle-ci engage votre responsabilité en cas de débordement et d'utilisation nuisible de ces réseaux.
- Si vous souhaitez plus d'informations ou si vous vous sentez démunis face à ces questions, vous pouvez contacter le collège ou le 3020 et 3018 pour le cyberharcèlement (numéros nationaux gratuits).

Pour l'équipe éducative et pédagogique du collège Joliot Curie

Le Principal, J NIBAUDEAU